

siarec

SIA Région Est de Clermont-Ferrand

**Rapport annuel sur
le Prix et la Qualité
du Service public
de
l'Assainissement
Non Collectif**

Exercice 2022

Table des matières

1.	Présentation de la compétence ANC du SIAREC	3
1.1	Histoire et mode de gestion	3
1.2	Les missions	4
1.3	Les moyens humains	4
2.	Présentation du territoire du SPANC.....	5
2.1	Nombres d'ANC	5
2.2	Carte du territoire syndical	6
2.3	L'activité du service des dernières années.....	7
3	L'activité du service en 2022	8
3.1	répartitions des diagnostics en 2022	8
3.2	Contrôle de conception	9
3.3	Contrôle de bonne exécution	10
3.4	Diagnostic vente	11
3.5	Diagnostic de l'existant	12
3.6	Classification des ANC diagnostiqués en 2022 (Vente et existant)	13
3.7	Synthèse	14
4	Les réhabilitations	14
5	Les vidanges.....	15
6	Redevance	16

1. Présentation de la compétence ANC du SIAREC

1.1 Histoire et mode de gestion

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par délibération en date du 11/01/2006. Il a pour objectif de réaliser le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) neuves et existantes. Le SIAREC gère le service en régie directe. Le dernier règlement du service a été voté le 23/12/2020. Il régit l'ensemble des missions confiées au service, les tarifs des différents contrôles ainsi que les statuts afférents.

Chaque commune possède un zonage d'assainissement (tableau ci-dessous).

Communes adhérentes au SPANC	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bongheat	06/09/2005
Chas	04/09/2019
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Egliseneuve Près Billom	27/02/2009
Espirat	18/11/2005
Estandeuil	21/09/2019
Fayet le château	28/04/2006
Glaine Montaigut	21/08/2019
Isserteaux	28/09/2001
Lempdes	06/09/2007
Les Martres d'Artière	04/06/2008
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Mauzun	-
Montmorin	2002
Mur sur Allier	06/06/2007 (Mezel) - 09/12/2009 (Dallet)
Neuville	31/03/2016
Pont du Château	27/02/2009
Reignat	-
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Saint Dier d'Auvergne	08/05/2015
Saint Jean des Ollières	29/05/2009
Saint Julien de Coppel	21/02/2018
Trézioux	-
Vertaizon	01/03/2012

1.2 Les missions

Les prestations suivantes sont réalisées :

- Contrôle de conception et d'implantation (examen préalable du projet d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter),
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.
- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle de bon fonctionnement (vérification de l'entretien),
- Diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières,
- Coordination et animation des opérations de réhabilitation des installations non conformes conduites sous maîtrise d'ouvrage privée conformément aux règles d'attribution des subventions du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

1.3 Les moyens humains

Le SIAREC se compose de 3 secrétaires, 4 techniciens et 1 responsable de service.

Le programme d'animation et de réhabilitation est réalisé par 1 technicien SPANC avec l'appui de son responsable de service, de l' élu en charge de l'assainissement non collectif ainsi que des Maires des communes concernées.

Un technicien SPANC assure les tâches administratives et techniques dévolues au service. Il n'assurera pas d'autres missions en dehors du SPANC.

2. Présentation du territoire du SPANC

2.1 Nombre de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC)

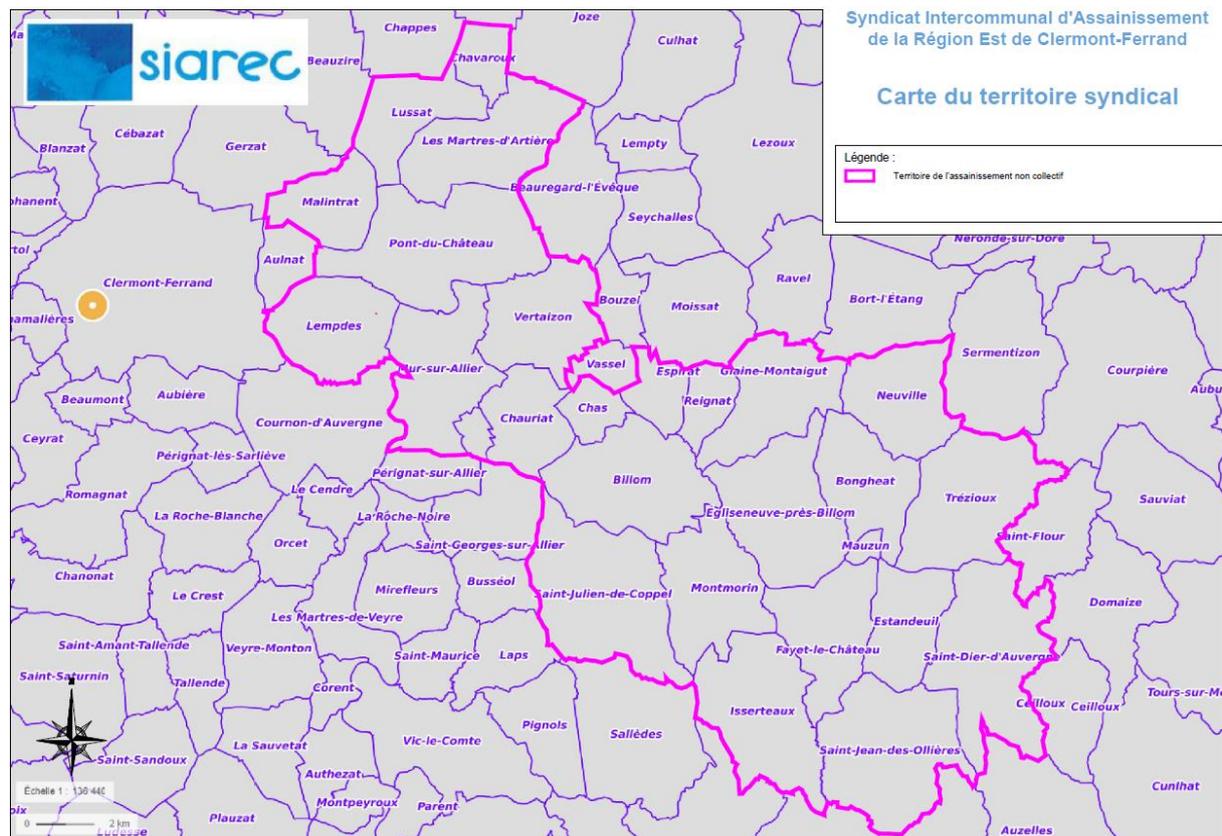
Le territoire du SIAREC en Assainissement non collectif comprenait jusqu' au 31/12/2020, 10 communes (en bleu dans le tableau ci-dessous). Le nombre d'ANC était estimé à 308 unités.

Depuis janvier 2021, le SPANC du SIAREC a intégré 17 communes (en vert dans le tableau ci-dessous). Ces communes étaient gérées en régie direct par Billom Communauté.

D'après les dernières données obtenues, le parc d'ANC du territoire compte environ 2 942 installations. La mise à jour du nombre d'ANC existant dans le tableau, se fera uniquement lorsque l'ensemble des diagnostics d'ANC d'une commune sera réalisé soit Egliseneuve Près Billom, Fayet le Château, Isserteaux, Mauzun et les Martres d'Artière pour l'année 2022. Le nombre de dispositifs d'ANC sur le territoire du SIAREC est réparti comme suit :

ANC Existants	Nombre d'ANC	Conforme	Non conforme sans risque sanitaire	Non conforme avec risque sanitaire	Absence d'installation	Conception en cours	Non contrôlé (Inhabité)	Non contrôlé (Refus)
BILLOM	49	5	19	12	0			
BONGHEAT	115	3	41	14	0			
CHAS	2	0	2	0	0			
EGLISENEUVE PRES BILLOM	200	75	46	51	5	4	17	2
ESPIRAT	10	0	0	0	0			
ESTANDEUIL	183	14	64	25	0			
FAYET LE CHÂTEAU	189	74	57	30	2	4	18	4
GLAINE MONTAIGUT	272	28	100	60	0			
ISSERTEAUX	192	56	67	37	11	2	18	1
MAUZUN	1	1	0	0	0	0	0	0
MONTMORIN	167	9	64	35	0			
NEUVILLE	165	13	45	49	0			
REIGNAT	24	3	11	2	0			
SAINT DIER D'Auvergne	224	10	54	39	0			
SAINT JEAN DES OLLIERES	238	28	50	28	0			
SAINT JULIEN DE COPPEL	346	13	111	97	0			
TREZIOUX	257	20	63	66	0			
CHAURIAT	8	2	6	0	0			
CHAVAROUX	1	0	1	0	0			
DALLET	8	2	6	1	0			
LEMPDES	7	0	6	0	0			
LUSSAT	21	10	10	0	0			
MALINTRAT	20	8	7	1	0			
MARTRES D'ARTIERE	72	25	39	5	1	2	0	0
MEZEL	14	7	5	2	0			
PONT DU CHÂTEAU	76	34	31	4	0			
SAINT BONNET LES ALLIER	5	3	1	1	0			
VERTAIZON	76	36	32	2	0			
TOTAL	2942	479	938	561	19	12	53	7

2.2 Carte du territoire syndical



2.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 381 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 50 749.

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Billom	1,75	49	86
Bongheat	2,41	115	277
Chas	1,86	2	4
Chauriat	1,95	8	16
Chavaroux	2,23	1	4
Egliseneuve Près Billom	2,16	200	475
Espirat	1,98	10	20
Estandeuil	2,42	183	443
Fayet le château	2,14	189	357
Glaine Montaigt	2,36	272	642

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Isserteaux	2,14	192	411
Lempdes	2,08	7	15
Les Martres d'Artière	2,20	72	158
Lussat	1,98	21	42
Malintrat	2,05	20	41
Mauzun	2,13	1	2
Montmorin	2,47	167	412
Mur sur Allier	1,90	22	42
Neuville	2,16	165	356
Pont du Château	2,04	76	155
Reignat	2,38	24	57
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,14	5	11
Saint Dier d'Auvergne	2,05	224	459
Saint Jean des Ollières	2,01	238	478
Saint Julien de Coppel	1,92	346	664
Trézioux	2,31	257	594
Vertaizon	2,11	76	160
Total		2942	6381

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 12,57 % au 31/12/2022.

2.4 L'activité du service des dernières années

Ce tableau ci-dessous présente de façon synthétique les contrôles effectués par le SPANC de Billom communauté de 2014 au 31/12/2020.

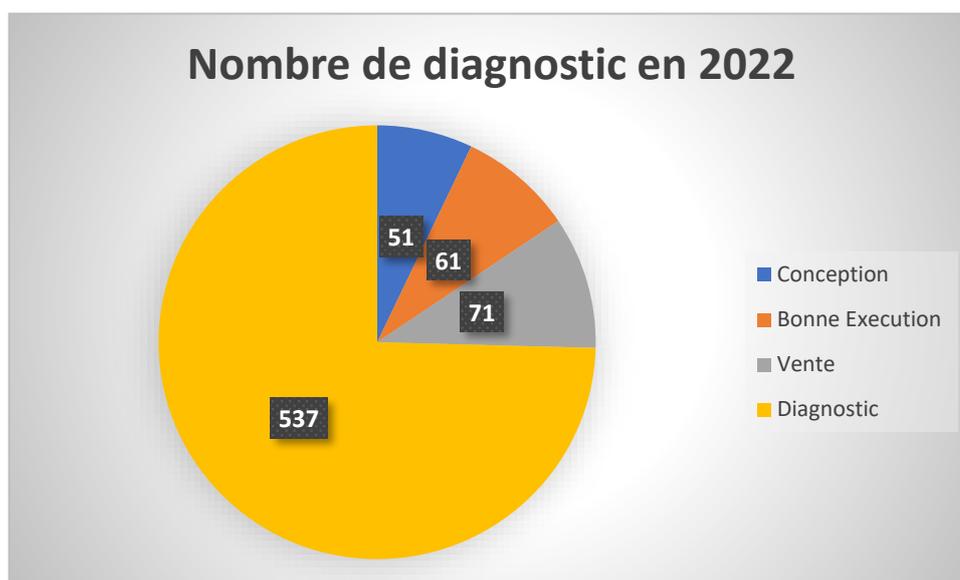
A partir du 01/01/2021, les chiffres représentent les contrôles effectués sur l'ensemble du SIAREC.

Nb ANC	Contrôle de conception	Contrôle D'exécution	Contrôle de fonctionnement	Contrôle de vente	Animation opération groupée
2014	38	23	24	28	4
2015	51	17	24	39	7
2016	45	25	4	67	6
2017	50	20	0	61	21
2018	43	42	3	54	22
2019	41	45	0	84	12
2020	30	25	0	55	0
2021	37	33	0	69	0
2022	51	61	537	71	28

3 L'activité du service en 2022

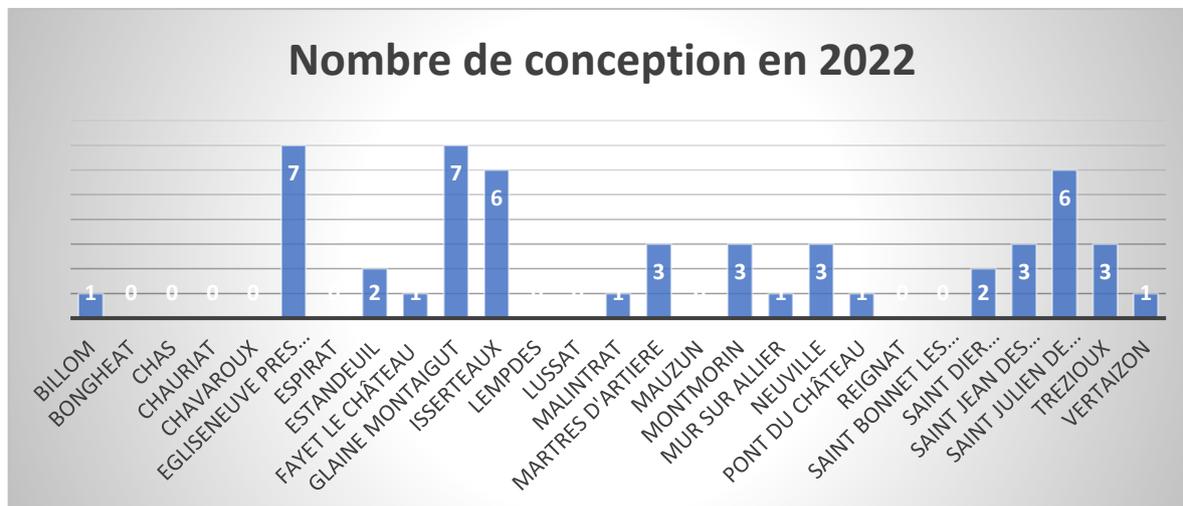
3.1 Répartitions des diagnostics en 2022

Nombre de diagnostic en 2022			
Conception	Bonne Execution	Vente	Diagnostic
51	61	71	537



3.2 Contrôle de conception

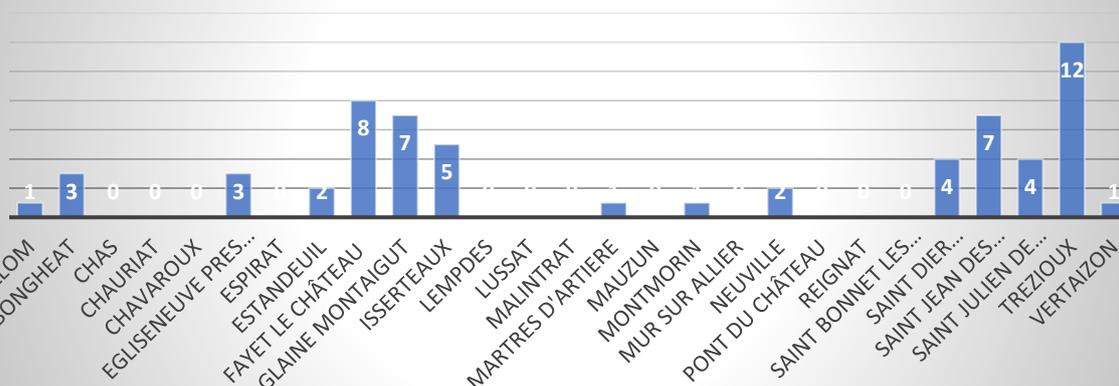
Nombre de conception en 2022	
Nom des communes	Nombre de dossiers
BILLOM	1
BONGHEAT	0
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	7
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	2
FAYET LE CHÂTEAU	1
GLAINE MONTAIGUT	7
ISSERTEAUX	6
LEMPDES	0
LUSSAT	0
MALINTRAT	1
MARTRES D'ARTIERE	3
MAUZUN	0
MONTMORIN	3
MUR SUR ALLIER	1
NEUVILLE	3
PONT DU CHÂTEAU	1
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	2
SAINT JEAN DES OLLIERES	3
SAINT JULIEN DE COPPEL	6
TREZIOUX	3
VERTAIZON	1
TOTAL	51



3.3 Contrôle de bonne exécution

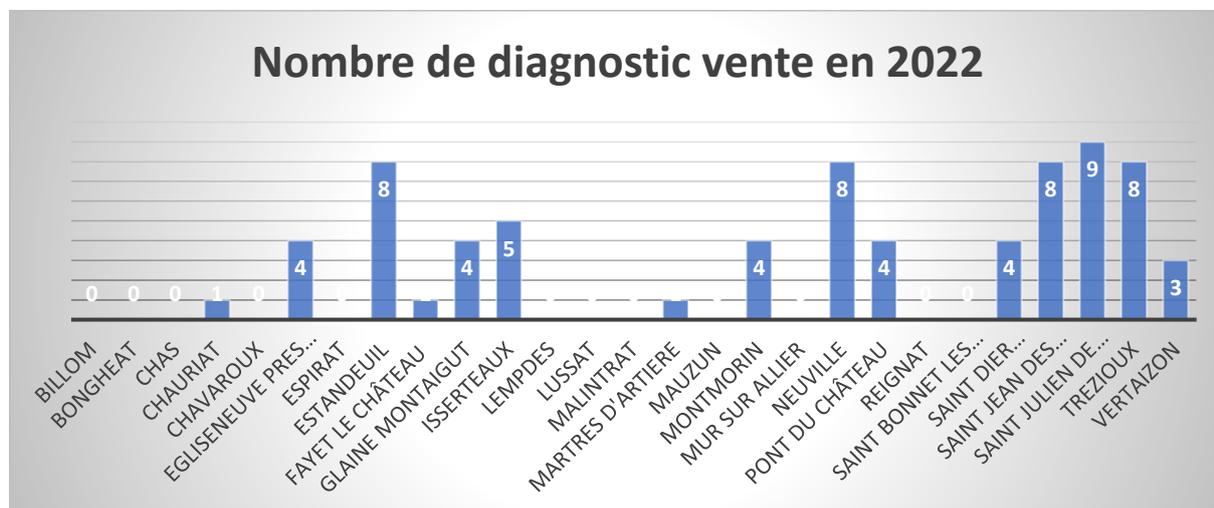
Nombre de bonne exécution en 2022	
Nom des communes	Nombre de dossiers
BILLOM	1
BONGHEAT	3
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	3
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	2
FAYET LE CHÂTEAU	8
GLAINE MONTAIGUT	7
ISSERTEAUX	5
LEMPDES	0
LUSSAT	0
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	1
MAUZUN	0
MONTMORIN	1
MUR SUR ALLIER	0
NEUVILLE	2
PONT DU CHÂTEAU	0
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	4
SAINT JEAN DES OLLIERES	7
SAINT JULIEN DE COPPEL	4
TREZIOUX	12
VERTAIZON	1
TOTAL	61

Nombre de bonne exécution en 2022



3.4 Diagnostic vente

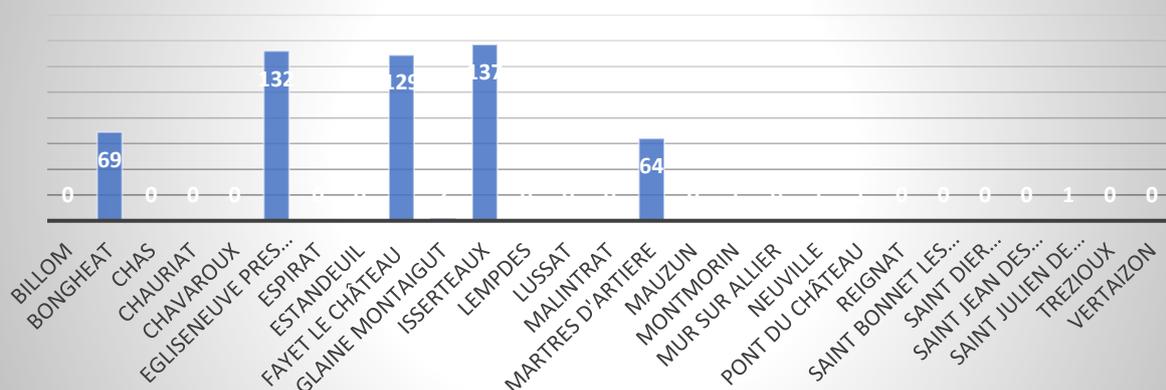
Nombre de diagnostic vente en 2022	
Nom des communes	Nombres de dossiers
BILLOM	0
BONGHEAT	0
CHAS	0
CHAURIAT	1
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	4
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	8
FAYET LE CHÂTEAU	1
GLAINE MONTAIGUT	4
ISSERTEAUX	5
LEMPDES	0
LUSSAT	0
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	1
MAUZUN	0
MONTMORIN	4
MUR SUR ALLIER	0
NEUVILLE	8
PONT DU CHÂTEAU	4
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	4
SAINT JEAN DES OLLIERES	8
SAINT JULIEN DE COPPEL	9
TREZIOUX	8
VERTAIZON	3
TOTAL	71



3.5 Diagnostic de l'existant

Nombre de diagnostic de l'existant en 2022	
Nom des communes	Nombre de dossiers
BILLOM	0
BONGHEAT	69
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	132
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	0
FAYET LE CHÂTEAU	129
GLAINE MONTAIGUT	2
ISSERTEAUX	137
LEMPDES	0
LUSSAT	0
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	64
MAUZUN	0
MONTMORIN	1
MUR SUR ALLIER	0
NEUVILLE	1
PONT DU CHÂTEAU	1
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	0
SAINT JEAN DES OLLIERES	0
SAINT JULIEN DE COPPEL	1
TREZIOUX	0
VERTAIZON	0
TOTAL	537

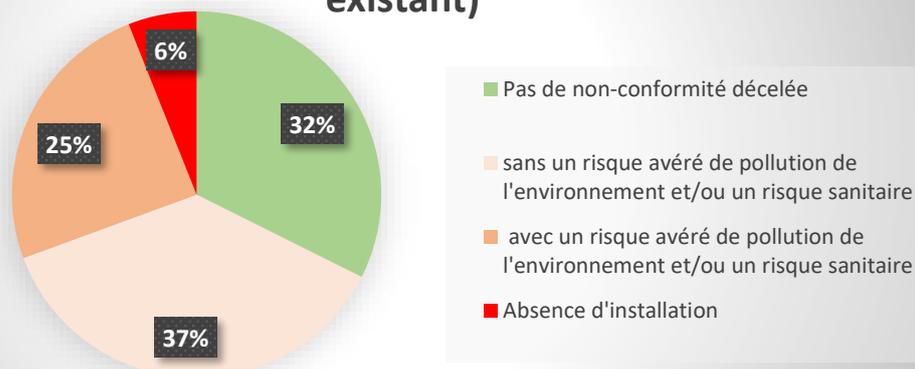
Nombre de diagnostic de l'existant en 2022



3.6 Classification des ANC diagnostiqués en 2022 (Vente et existant)

Classification des ANC diagnostiqués en 2022 (vente et existant)					
Nom des communes	Pas de non-conformité décelée	sans un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	Absence d'installation	Total
BILLOM	0	0	0	0	0
BONGHEAT	26	12	28	6	72
CHAS	0	0	0	0	0
CHAURIAT	0	1	0	0	1
CHAVAROUX	0	0	0	0	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	49	41	46	5	141
ESPIRAT	0	0	0	0	0
ESTANDEUIL	3	3	1	1	8
FAYET LE CHÂTEAU	46	57	27	1	131
GLAINE MONTAIGUT	3	1	2	0	6
ISSERTEAUX	36	63	35	8	142
LEMPDES	0	0	0	0	0
LUSSAT	0	0	0	0	0
MALINTRAT	0	0	0	0	0
MARTRES D'ARTIERE	21	37	5	2	65
MAUZUN	0	0	0	0	0
MONTMORIN	2	0	1	2	5
MUR SUR ALLIER	0	0	0	0	0
NEUVILLE	4	1	2	2	9
PONT DU CHÂTEAU	3	1	0	1	5
REIGNAT	0	0	0	0	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0	0	0	0	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	0	3	0	1	4
SAINT JEAN DES OLLIERES	1	1	1	5	8
SAINT JULIEN DE COPPEL	2	2	4	1	9
TREZIOUX	3	3	0	2	8
VERTAIZON	1	2	0	0	3
TOTAL	200	228	152	37	617

Classification des ANC diagnostiqués en 2022 (vente et existant)



3.7 Synthèse

	Conception	Bonne Exécution	Vente	Diagnostic	TOTAL
BILLOM	1	1	0	0	2
BONGHEAT	0	3	0	69	72
CHAS	0	0	0	0	0
CHAURIAT	0	0	1	0	1
CHAVAROUX	0	0	0	0	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	7	3	4	132	146
ESPIRAT	0	0	0	0	0
ESTANDEUIL	2	2	8	0	12
FAYET LE CHÂTEAU	1	8	1	129	139
GLAINE MONTAIGUT	7	7	4	2	20
ISSERTEAUX	6	5	5	137	153
LEMPDES	0	0	0	0	0
LUSSAT	0	0	0	0	0
MALINTRAT	1	0	0	0	1
MARTRES D'ARTIERE	3	1	1	64	69
MAUZUN	0	0	0	0	0
MONTMORIN	3	1	4	1	9
MUR SUR ALLIER	1	0	0	0	1
NEUVILLE	3	2	8	1	14
PONT DU CHÂTEAU	1	0	3	1	5
REIGNAT	0	0	0	0	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0	0	0	0	0
SAINT DIER D'Auvergne	2	4	4	0	10
SAINT JEAN DES OLLIERES	3	7	8	0	18
SAINT JULIEN DE COPPEL	6	4	9	1	20
TREZIOUX	3	12	8	0	23
VERTAIZON	1	1	3	0	5
TOTAL	51	61	71	537	720

4 Les réhabilitations

Dans le cadre des réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif existant, 51 contrôles de bonne exécution ont été réalisés sur l'année 2022.

Le SIAREC a mis en place la réhabilitation par « dossiers groupés » pour permettre aux propriétaires d'ANC non conforme avec risque sanitaire de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Cette année, **28 dossiers ont pu être subventionnés.**

5 Les vidanges

Afin d'organiser une campagne de vidange à prix attractif, le SPANC du SIAREC a mis en concurrence différentes entreprises agréées dans le cadre d'une consultation. L'entreprise retenue est la SARP Centre Est.

Pour l'année 2022 cette campagne a permis de réaliser 123 vidanges réparties de la manière suivante :

<i>COMMUNE</i>	<i>Nombre</i>
ISSERTEAUX	15
ST JULIEN DE COPPEL	12
ST JEAN DES OLLIERES	12
GLAINE MONTAIGUT	11
ESTANDEUIL	11
LES MARTRES D ARTIERE	10
EGLISENEUVE PRES BILLOM	10
ST DIER D'Auvergne	8
MONTMORIN	8
FAYET LE CHATEAU	8
BILLOM	4
VERTAIZON	3
NEUVILLE	3
BONGHEAT	3
TREZIOUX	2
PONT DU CHATEAU	2
VASSEL	1
Total général	123

6 Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs en €	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétence obligatoire		
Contrôle de conception, d'implantation pour une installation neuve	60,00	65,00
Contrôle de conception, d'implantation pour une réhabilitation	0,00	0,00
Contrôle de bonne exécution des travaux pour une installation neuve et pour les réhabilitations	90,00	95,00
Contrôle diagnostic pour une installation existante	90,00	95,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'une habitation	120,00	125,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'un bâtiment industriel	240,00	245,00
Absence au rendez-vous	30,00	35,00
Refus de visite	majoration de 100% du prix du contrôle	majoration de 100% du prix du contrôle

La délibération en date du 08/12/2021 fixe les différents tarifs des contrôles des installations neuves et existantes pour l'exercice 2022. Elle est effective à compter du 01/01/2022.

Pour l'année 2022, la recette des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif s'élève à 62 580,00 €.

	Recette 2021	Recette 2022
Facturation du service obligatoire en €	11 760,00	62 580,00

7 Indicateurs de performance

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Oui

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations neuves et existantes contrôlées depuis la création du service	2927	2942
Nombre d'installations existantes contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations contrôlées non conforme avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	558	580
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	936	938
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	339	479
Refus de visite	19	7
Taux de conformité en %	-	48,16 %